

## DEFINITION DE L'EDUCATION POPULAIRE

L'**animation**, comme on la conçoit de nos jours, est née du concept d'Education Populaire (XX siècle).

L'**Education populaire** considère l'homme comme **unique, social** (dimension collective, solidarité) et en **permanence perfectible**.

Tous les hommes sont **égaux en droits** et peuvent bénéficier des mêmes conditions pour **exercer leurs droits et assumer leurs responsabilités**.

Tous les hommes étant **différents**, chacun peut **enrichir les autres** et **s'enrichir des autres**.

L'Education populaire prend ses racines dans le **peuple** (destinée aux plus défavorisés économiquement, socialement et culturellement), elle est **intergénérationnelle** et prend en compte **toutes les activités humaines**.

Elle favorise donc les **rencontres** humaines et permet la **réalisation de projets individuels et collectifs**.

L'Education populaire s'appuie sur le fait associatif.

## CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ANIMATION

Auparavant, on parlait « d'homme cultivé » : l'accès au savoir était réservé à la monarchie, la noblesse et la bourgeoisie. Le peuple n'accédait pas à la culture générale mais uniquement à l'instruction religieuse.

Il faut attendre la **Révolution de 1789** pour assister à une rupture avec cette vision doctrinale de l'éducation de l'homme. La Révolution veut faire de l'école un **service public accessible à tous, gratuit et indépendant de l'Eglise Catholique**.

**En 1792**, CONDORCET est le premier à exprimer l'idée **d'éducation permanente** en proposant que l'éducation se prolonge au-delà de l'école obligatoire (les communes construisent des maisons d'écoles, des cours du soir pour les ouvriers sont ouverts ; apparition de la Ligue de l'Enseignement par Jean MACE qui accompagne le développement de l'école).

**En 1881-1882**, les lois de Jules FERRY, vont définir **les lois de l'école laïque, gratuite et obligatoire pour tous les enfants**. Un système de **vacances** va être mis en place [pas dans un concept de tourisme (1936 avec autre conquête sociale « les congés payés ») mais pour libérer les enfants et aider au travail dans les champs : l'école s'est calquée sur l'organisation économique du pays c-a-d foins/moissons/vendanges].

**En 1890** : apparition des **premières colonies de vacances** par des **organisations religieuses** qui s'émeuvent de la santé fragile des enfants (tuberculose, rachitisme) [conditions de vie difficiles et de gros problèmes d'hygiène et de santé].  
Eglise = santé publique et hospitaux ; mission sociale développée et basée sur la charité publique (patronage) ; [Suisse = phénomène des sanatoriums]  
**Démarche sanitaire et d'éducation religieuse (soins du corps et de l'âme) ;**

**En 1905** : séparation de l'Eglise et de l'Etat. En matière d'éducation, on assiste jusqu'en 1914 à la concurrence école privée/école publique → idem dans les colonies de vacances (anti-cléricaux = démarche laïque, sanitaire et éducative) ;

**En 1936** : Le Front Populaire, en plus de l'amélioration des conditions de travail, crée un sous-secrétariat d'Etat pour mettre en œuvre **une politique en faveur de la jeunesse, des Sports et des Loisirs** qui sera dirigé par Léo LAGRANGE. Les vacances sont mises en place pour le repos et l'épanouissement personnel.

**Entre 1940 – 1944** : guerre ; très peu de colonies ; **à la Libération**, une multitude de **mouvements** de jeunesse et d'éducation populaire naissent (CEMEA, FRANCAS, UFCV...) et chacun avec son identité va développer des projets de formation de cadres, de centres de vacances, de gestion d'activités sportives, de loisirs comme moyen d'apprentissage de la citoyenneté au niveau de la cité. Beaucoup d'efforts sont faits pour développer des méthodes d'éducation nouvelle.

**Entre 1950 – 1960** : période de reconstruction qui va provoquer une urbanisation intensive pour accueillir les populations rurales. Dans les Z.U.P, à côté des logements, des équipements socio-éducatifs de quartiers vont être construits pour favoriser l'intégration des ruraux et des défavorisés (écoles, M.J.C, haltes-garderies, centres sociaux).

**Age d'or des colonies de vacances.** Explosion considérable (5 millions d'enfants partent en colonie) ; les Mairies sont propriétaires de nombreux centres de vacances qu'elles ont fait construire (Vendée et autour de Paris).

Les régions qui ont développé l'accueil des colonies de vacances : Savoie et Haute-Savoie, Bretagne, Côte Atlantique.

Les régions Parisienne et Nord/Pas de Calais envoient le plus grand nombre d'enfants et de jeunes en séjours ;

Le terme de colonie va disparaître pour donner place aux centres de vacances qui assurent l'intégration à un nouvel environnement.

**1960 : centres aérés** (les femmes accèdent de plus en plus à l'emploi et il faut aider les parents qui travaillent → répond à un besoin social de loisirs de proximité).

**1970 : transferts des charges aux collectivités territoriales.** L'Etat se désengage du financement de la construction d'équipements, de leur fonctionnement et de la rémunération des animateurs.

Selon leur politique, les communes accorderont plus ou moins d'intérêt à la politique de la jeunesse et de l'éducation populaire.

La politique de la ville va permettre à l'Etat de rejouer un rôle d'impulsion et de coordination d'actions et de projets (opération V.V.V...) cofinancés avec les municipalités. Objectifs : rénovation urbaine, participation des habitants à la vie de leur quartier au sein des structures associatives.

Les relations contractuelles qui vont se mettre en place (conventions d'objectifs et de moyens) vont limiter l'autonomie des associations vis-à-vis des seuls financeurs que seront les communes. **Les prestations de services prendront le pas sur les « projets associatifs ».**

De nos jours, on abandonne la référence à l'Education Populaire au profit de terme « animation » qui a une connotation plus technique qu'humaniste.

Le terme d'animation socio-culturelle et même d'ailleurs plus employé. Elle prend en charge l'organisation sur une base volontaire des loisirs éducatifs et culturels, orientés sur une population beaucoup plus large (à l'inverse de l'Education Populaire).

L'idéal éducatif et le progrès portés par l'Education Populaire sont mis à mal :

- **L'Etat se désengage** (fini l'Etat providence d'après guerre) et transfère certaines compétences ;
- La **situation sociale se dégrade** (incertitudes sur l'avenir, insécurité sociale qui s'étend sur un plus grand nombre de personnes) ; pour exemple : CV manque de mixité sociale, perte des classes moyennes (séjours trop chers) → publics aidés (C.E ; CAF, ASE ; Mairie). Baisse du nombre d'enfants en CV (1 m 200), augmentation du nombre d'enfants en CL (+ de 5 m) ; 30 % des enfants partent en vacances (3/10) ;
- Les **organisations syndicales sont affaiblies** ;
- Une **individualisation** plus prononcée entraîne **une perte des identités collectives.**

A cela s'ajoute une **crise de la démocratie** : perte de crédibilité de la démocratie représentative. Les gens ont un sentiment de non reconnaissance et auraient tendance à s'engager dans des réseaux d'individus « plus radicaux » en marge des principes de l'éducation populaire.

La loi sur la décentralisation oblige les acteurs de l'éducation populaire à revoir leurs projets en fonction des dispositifs de politiques publiques exigés par les collectivités territoriales. C'est maintenant une logique territoriale qui risque de produire de nouvelles inégalités.

On assiste à un phénomène **d'instrumentalisation des associations**. Elles subissent la pression des élus locaux pour répondre à des commandes publiques visant à cibler des publics restreints et pour garantir la paix sociale dans certains cas. On sera sur des projets à court terme contrairement à celui des associations.

Ce système complexe, oblige les administrateurs d'associations à être gestionnaires, employeurs, négociateurs, partenaires professionnels. Cela amène à la crise du bénévolat : les bénévoles ont des difficultés à assumer ces nombreuses responsabilités (statut/formation) et se désengagent. **Disponibilité et bonne volonté ne suffisent plus pour diriger une association de jeunesse et d'éducation populaire** qui contractualise avec des partenaires publics, qui gère des fonds publics et qui doit mettre en œuvre à la fois des actions d'intérêt général conventionnés et son projet associatif, **pour lutter contre les inégalités sociales et culturelles et contribuer au développement de la démocratie.**